

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

COMMUNE DE CHATRES-LA-FORET

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018.

La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section :

DÉPENSES	NATURE	MONTANT RÉALISÉ
	CHARGES A CARACTERE GENERAL	119 657.60 €
	CHARGES DE PERSONNEL	22 551.51 €
	ATTENUATION DE PRODUITS	97 949.00 €
	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 099.50 €
	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	35 433.41 €
	CHARGES FINANCIERES	8 529.94 €
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00 €
	TOTAL	313 220.96 €
RECETTES	ATTENUATION DE CHARGES	0.00 €
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 768.16 €

PRODUITS DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	34 034.37 €
IMPOTS ET TAXES	260 108.00 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	153 150.11 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 671.57 €
PRODUITS FINANCIERS	0.00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8801.00 €
TOTAL	493 533.21 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de service effectuées, les subventions aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement représentent 313 220.96 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'état, à diverses subventions de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement représentent 493 533.20 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : trois types de recettes coexistent :

. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),

. Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public..),

. le FCTVA.

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Le volume total des recettes d'investissement est de 70 432.14 €. Les principales recettes sont:

- Affectation de résultat de fonctionnement N-1 pour 24 043.44 €
- Taxe d'aménagement : 8 776.20 €
- FCTVA : 8 513.00 €
- Opération d'ordre entre sections : 29 099.50 €

Le volume total des dépenses d'investissement est de 87 839.71 €. Les principales dépenses sont portées sur les opérations suivantes :

- Opération 50 « Matériel » pour 17 056.95 € (Ordinateurs pour l'école, défibrillateur, barnum,
- Opération 71 « Grosses réparations » pour 2 196.00 € (remise en état des cloches)
- Opération 76 « Réserve foncière » pour 615.00 € (régularisation de terrain)
- Opération 77 « Aménagement du bourg » pour 15 136.00 € (Société TECAM pour la mise en place du projet + différents relevés topo)

Un déficit de clôture de la section investissement de 17 407.57 est largement couvert par l'excédent de fonctionnement de 2017 qui s'élevait à 401 060.67 € auquel se rajoute celui de l'année 2018 : 180 312.24 €.